

Département du Développement territorial Aménagement du Territoire – UrbanismeRue de Pintamont 54 - 7800 Ath

URBANISME

T. 068 68 10 80 F. 068 68 10 89 urba@ath.be - www.ath.be

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le terrain concerné est situé Chemin Chêne Saint Pierre, 17 à 7804 Ostiches, et cadastré 19e division, section B n°301L.

Le projet vise à peindre une façade, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : dérogation au plan de secteur : zone agricole

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.6 et suivants du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être examiné durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath:

- -du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h à 16h et vendredi de 8h à 14h (non stop);
- -le mardi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse <u>urba@ath.be</u>. L'enquête publique est ouverte le 24/04/2024 et clôturée le 08/05/2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- -par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Rue de Pintamont, 54 à 7800
- -par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>urba@ath.be</u>
- -remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au centre administratif.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : BC202400082. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou avant le 08 mai 2024 à à l'Administration communale, service urbanisme, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 17/04/2024

Le Bourgmestre

Le Directeur général

Bruno LEFEBVRE

Bruno BOËL

